

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	09

Vote
À l'unanimité
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 21/04/2026
Et
Publication ou notification du :
21/04/2026

L'an 2026, le 14 avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, M. PERRIOT Benjamin, Mme MOREL Béatrice, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

Absent excusé : M. GOFFINET Yan

A été nommé secrétaire : M. PERRIOT Benjamin

N° 2026_D_17

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, Vu

- L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Grangermont

Considérant

- Que le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
- Que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
- Que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à Madame le Maire de voter son propre compte administratif et qu'elle ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers municipaux ;
- Que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, à élu « Monsieur DUFOUR Christian » pour assurer la présidence de la séance ;
- Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	131 257,58 €	350 369,93 €	481 627,51 €
	Recettes réalisées	93 413,06	156 099,96	249 513,02 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	131 257,58 €	350 369,93 €	481 627,51 €
	Dépenses réalisées	57 070,47 €	169 432,02 €	226 502,43 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	36 342,59 €	- 13 332,06 €	23 010,53 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 64 104,19 €	200 260,44	136 156,25 €
Solde (invest.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit (+/-)	- 27 761,60 €	186 928,38 €	159 166,78 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	- 27 761,60 €	186 928,38 €	159 166,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Grangermont,
- **DONNE** pour à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 14/04/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance
Benjamin PERRIOT